

CASE NO: Jeir-98-41-1
EXHIBIT NO: ANS 219 A
DATE ADMITTED: 5-10-2003
TENDERED BY: DEFENCE
NAME OF WITNESS: ANNA DCE

15143

TÉMOIN

ED

1017
JUL 28 2003
10:43
FEDERAL ARCHIVES

2003 JUL 28 A 10:43

DOCUMENT
DISCLOSURE
NUMBER :

ED-1/ED-2

15142

TÉMOIN ED

DOCUMENT
DISCLOSURE
NUMBER :

ED-2

K0047502

DÉCLARATION de TÉMOIN**Date de l'interrogatoire: 29 Mars 1997****Lieu de l'interrogatoire: Hotel Buffet 1ère Classe Lausanne SUISSE****Langue utilisée pendant l'interrogatoire: Français et Anglais****Nom de(s) enquêteur(s): Matar DIOP et Don WOFFORD****Noms des autres personnes présentes:---****Nom de l'interprète utilisé: ----****I: IDENTIFICATION DU TÉMOIN**

- 1) Nom de famille: **GASANA** Prénom: **James** Surnom:
- 2) Date de naissance: **9 Mars 1950** Age: **47** Sexe: **M**
- 3) Religion: **anglicane**
- 4) Nationalité: **rwandaise**
- 5) Origine ethnique: **hutu**
- 6) Occupation: **Ingénieur forestier** En Avril 1994: **idem**

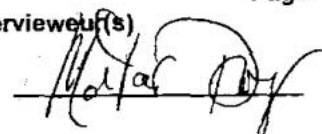
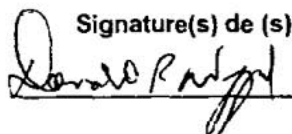
Actuelle:

- 7) Adresse
- 1030, Bossigny SUISSE**

Lieu de naissance	Actuelle	En avril 1994 : Suisse
Cellule:	Cellule:	Cellule:
Secteur:	Secteur:	Secteur:
Commune: Gituza	Commune:	Commune:
Préfecture: Byumba	Préfecture:	Préfecture:

Date: **30 Mars 97**
Signature du témoin

Signature(s) de (s) intervieweur(s)



Page

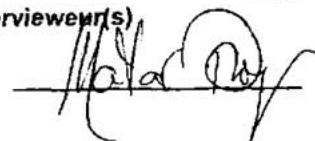
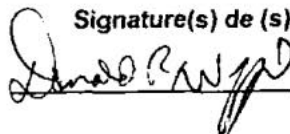
K0047503

- 8) Nom des parents
Mère: **Evelyne NYARABARORE**
Père: **Jean BONGEREZA**
- 9) État civil: **marié**
Nom de l'épouse:
Nombre d'enfants: **4**
- 10) Langues parlées et comprises: **Français, Kinyarwanda, Espagnol et Anglais**
- 11) Langues écrites et lues: **idem**
- 12) Résidence extérieure au Rwanda dans le passé
Période et date :
Lieu:
Raison:
- 13) Membre d'une association sociale ou d'un parti politique:
Nom: **MRND**
Fonction:
Période: **1991-1993**
- 14) Nom et adresse d'un ami, d'un parent ou d'une relation
Nom:
Adresse:
Relation:

Date: **30 mai 97**
Signature du témoin



Signature(s) de (s) intervieweur(s)



Page

K0047504

Les clivages politiques et/ou régionalistes ont joué un rôle beaucoup plus déterminant que les considérations purement ethniques qui les ont souvent servis de prétexte, dans l'Histoire récente du Rwanda. Les événements de 1994 et les massacres ethniques qu'ils ont engendré peuvent faire croire à un conflit ethnique quand bien même le fait ethnique exacerbé durant cette période a détruit le tissu social. Depuis les rapports entre les deux groupes se sont davantage détériorés. Les extrémismes des deux cotés de l'époque cachaient mal une lutte pour la conquête du pouvoir. On n'hésitait pas sur les moyens; d'ou certaines alliances qui pouvaient paraître contre nature qui avaient cours bien avant.

MRND

J'ai été, de par la Constitution membre d'office du MRND bien avant l'ouverture démocratique consacrant le multipartisme. Il s'agissait d'une affiliation obligatoire dans la mesure où le Parti unique, dans ses statuts, conférait à tout citoyen rwandais la qualité de membre du Parti. Après la légalisation des formations politiques j'ai choisi d'être membre du Parti rénové nouvelle formule.

Le Parti avait une dimension et une représentation nationales qui transcendait toutes considérations régionalistes et ethnique. C'était la seule formation politique qui pouvait revendiquer un tel privilège. J'étais membre du Comité National qui était l'organe exécutif du Parti.

Membre du gouvernement... et relation avec Bagosora

Je suis entré dans le Gouvernement en Juillet 1990 comme **Ministre de l'agriculture** après avoir été membre d'une Commission Nationale d'Agriculture mise sur pied par le Chef de l'Etat pour remédier à la situation de famine endémique qui sévissait dans le pays. Elle avait particulièrement marqué les esprits et divisé l'opinion quant ses causes et conséquences et les réponses apportées à cette crise.

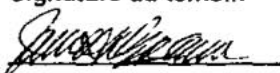
En Avril 1992, je suis nommé **Ministre de la Défense**.

La situation politique était favorable pour adapter au niveau du Ministère de la Défense une forme de gestion que j'avais initiée au Ministère de l'Agriculture et introduire certaines réformes.

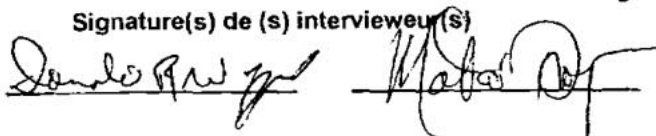
La politique de Défense nationale était désormais de la responsabilité du Gouvernement élargi à l'opposition sur une base négociée dans la répartition des postes ministériels. J'avais une marge de manoeuvre qui m'a permis de procéder à des mutations et des mises à la retraite d'Officiers atteints par la limite d'âge tels les Colonels **Sérubuga** et **Rwagafilita**.

J'ai accepté le Colonel **Bagosora** comme **Directeur de Cabinet** par décision du Gouvernement pour remplacer **Rusatira** qui en fait était Secrétaire Général du Ministère. La mesure me convenait dans la mesure où je m'étais opposé à la nomination du premier comme chef d'Etat Major de l'Armée, ou qu'il ait sous son Commandement une unité. Il y avait quelque part une sorte de compromis par rapport à certaines de mes exigences satisfaites. En outre, il me fallait un cabinet essentiellement militaire pour protéger le Ministère contre des manipulations partisans.

Date: 30 mars 97
Signature du témoin



Signature(s) de (s) intervieweur(s)



Page 3

K 0047505

Sérubuga et Rwagafilita étaient respectivement remplacés par les Colonels **D. Nsabimana** et **Augustin Ndiriliyimana** (que j'avais succédé à la Défense) comme Chefs d'Etat Major de l'Armée et de la Gendarmerie.

J'avais ainsi grace à l'appui du Gouvernement, levé des obstacles majeurs à la restructuration du Ministère. Le Ministère avait la responsabilité de la conception et l'exécution de la politique gouvernementale. L'équité dans la nomination des Officiers basée sur des critères de compétence a permis de rétablir la cohésion dans l'armée. Je voulais donner à l'Armée une dimension nationale sans connotation partisane.

La nomination de Bagosora constituait un moindre mal, du fait que je l'avais à mes cotés et que j'étais en mesure de le contrôler et de tester sa loyauté. Déjà avant sa nomination alors qu'il était encore Commandant du Camp de Kanombe, il a déclaré publiquement lors d'une visite que j'ai effectué au camp, que le personnel dans sa majorité, pensait qu'il fallait une Commission militaire faisant rapport au Gouvernement, dès lors que le poste de Ministre de la Défense était occupé par un civil. En discutant avec ses subordonnés réunis lors de cette visite je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une manoeuvre de sa part. Il y avait à l'époque des rumeurs de mutinerie dans le camp. Manifestement Bagosora n'était pas à la hauteur de la mission de commandement qui lui avait été confiée dès lors qu'il ne pouvait assurer un climat de sérénité dans son Unité. Cela m'avait conforté dans ma conviction qu'il ne fallait plus lui confier des responsabilités au niveau de l'Armée dans le sens du commandement.

Je me suis assuré que les attributions du Directeur de Cabinet ne puissent interférer dans les prérogatives de commandement des forces armées. Il n'avait aucune autorité de commandement sur les Etats Majors au delà de ce qui lui était reconnu statutairement et que je lui reconnaissais dans la gestion du Ministère. Frustré il s'en est souvent plaint auprès du Président **Habyarimana**, sous prétexte qu'on le faisait pas travailler.

La menace que pouvait constituer la présence de Bagosora était atténuée par le fait qu'il était à six mois de la retraite et que j'avais rédigé un Projet d' Arrêté présidentiel, initié par le Conseil du Gouvernement en ce sens.

Par ailleurs il a fait modifier l'Arrêté présidentiel de prolongation de sa carrière de six mois à un an. Il a bénéficié de la complicité du Colonel **Sagatwa** chargé de la Sécurité du Président quand le texte fut soumis à la signature du Chef de l'Etat. Informé, j'ai saisi le Premier Ministre. J'ai menacé de démissionner si l'Arrêté était signé avec cette falsification. Le texte sera néanmoins signé. Le Président manifestera à Sagatwa son mécontentement.

Il s'est aussi permis de prendre la décision, en Février 1993, de fournir des armes (environ 530 fusils Kalashnikov) à des Bourgemestres de la Préfecture de Gisenyi. Il l'a fait à mon insu alors que j'étais à Arusha sous le prétexte que le pays était attaqué par le FPR. J'avais néanmoins renversé la décision et fait récupérer les armes.

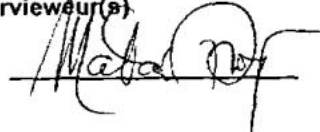
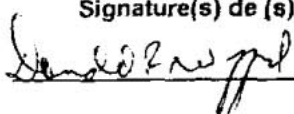
Je ne comprends toujours pas pourquoi Bagosora a été maintenu dans le Cabinet du Ministère après l'échéance de son terme de service. Avant mon départ j'ai soumis au Gouvernement un dossier de sa mise en retraite.

Aussi sa responsabilité présumée dans les événements de 1994 serait davantage criminelle que politique. Il a manifestement fait un abus d'un pouvoir qu'il ne possédait légalement pas du reste. Il y avait en effet un vide politique depuis Janvier 1994 avec la Prestation de serment du Président qui n'a jamais été suivie par

Date: 30 mars 97
Signature du témoin



Signature(s) de (s) interviewé(s)



Page 4

K0047506

celle du Gouvernement. Du point de vue juridique tout le Gouvernement agissait dans l'illégalité pour autant que les Accords d'Arusha étaient en vigueur du fait de la prestation de serment du Chef de l'Etat en Janvier.

La Milice Interahamwe...

Originellement les Interahamwe ont été organisés dans la mouvance des Jeunesses des autres Partis politiques qui avaient créé des organisations de Jeunesse dans le but général de déstabiliser le MRND. Le FPR et le MDR avec la JDR appelée **Inkuba** qui voulait dire **foudre**, avaient fait des émules.

Désiré Murenzi Directeur de PETRO-RWANDA eut l'idée de créer le mouvement des **Interahamwe** pour contrer l'agressivité des autres organisations juvéniles.

Très rapidement l'organisation a gagné en succès et a attiré beaucoup d'intérêt autour d'elle et notamment celui de certaines personnalités autour du Président. D'où la récupération du mouvement qui en a suivi peu de temps après.

Murenzi fut écarté et remplacé par **Robert Kajuga**. Il a en fait démissionné suite à la dérive du mouvement objet de manipulations de la part de certains membres de l'**Akazu**.

Le mouvement n'était pas organiquement affilié au Parti et n'avait pas une existence juridique reconnue. Cependant il a servi d'instrument de rivalité entre des personnalités du Parti en compétition pour le contrôle et l'exercice du pouvoir. La perspective des élections et des postes ministériels en vue ont constitué les enjeux pour lesquels il fallait s'assurer les services d'un groupe d'individus qui ne faisait allégeance qu'à l'argent. En effet la majorité des Interahamwe était des malfaiteurs, des sans emplois et autres "voyous".

Les Interahamwe étaient financièrement soutenus par des Personnalités tels **Nziroréra** ou **Sémanza** qui soutenaient des groupes qui leur étaient dévoués.

Parmi eux certains étaient armés, ce qui n'était pas étonnant à l'époque du fait de la circulation d'armes à Kigali et dans le pays qu'on avait du mal à contrôler, il était facile de s'en procurer. Il y avait une prolifération d'armes provenant entre autre du front de guerre.

A ma connaissance les Interahamwe n'avaient pas reçu d'entraînement. Certains Interahamwe étaient des anciens militaires réformés et des réservistes. Aussi, je réfute toute implication de l'Armée dans cet exercice durant la période de mon ministère. Cela ne pouvait se faire à mon insu dans les casernes militaires. Pour plusieurs raisons, il était impossible d'organiser des entraînements d'une quelconque Milice sans susciter des remous au sein de la hiérarchie militaire d'origine ethnique et de sensibilités politico-régionalistes différentes. Par ailleurs j'étais perçu par les Interahamwe comme un ennemi.

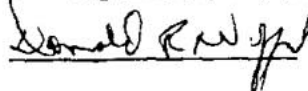

En Janvier 1993 la Gendarmerie avait procédé à l'arrestation d'une centaine de miliciens impliqués dans des actes de violences ou de meurtres. Dans certains milieux du Parti on a affirmé que leur arrestation constituait un acte dirigé contre le Parti même, au point que le Président Habyarimana s'y est mêlé en me reprochant d'utiliser la Gendarmerie contre le Parti.

Après mon départ, il y a eu une escalade dans la violence suite à l'assassinat en Octobre du Président du Burundi **Ndadaye**. J'ai appris à la faveur de lecture d'articles de journaux sur le Rwanda que les miliciens recevaient un entraînement et un armement militaires.

Date: 30 mars 97
Signature du témoin



Signature(s) de (s) interviewé(s)

Page 5

K 47507

Accords d'Arusha...

J'ai participé aux négociations qui ont conduit aux Accords d'Arusha. Pour assurer une représentation de l'Armée dans les discussions relatives au Protocole sur la Défense Nationale, Bagosora et d'autres officiers ont pris part aux pourparlers.

Le Ministre des Affaires Etrangères **Boniface Ngulinzira** dirigeait la délégation gouvernementale.

J'organisais régulièrement un briefing avec le Ministre et les Officiers Supérieurs de l'Armée.

Déjà à Arusha le colonel Bagosora a manifesté sa désapprobation du Protocole du 9 Janvier 1993 portant sur l'équilibre des forces politiques et le partage des postes ministériels dans le Gouvernement de Transition à Base Elargie.

Après la signature de ce Protocole **Mazimpaka** du FPR m'a raconté que Bagosora mécontent lors des négociations, avait ouvertement déclaré "qu'il allait préparer l'Apocalypse". Je n'ai pas discuté avec Bagosora des propos qu'on lui prêtait. Je me suis laissé dire par d'autres témoins à Arusha tels le Colonel **Rwa balinda**, le Major **Gakara**, le Major **Karangwa** entre autres que Bagosora aurait déclaré que "ces accords allaient mener à l'apocalypse".

Listes noires ... le document sur l'ENI

Beaucoup de listes ont circulé, d'origines et de contenus différents, reflétant des préoccupations souvent divergentes. Les auteurs n'ont pu être identifiés, mais on croyait que c'était le fait de personnes frustrées par l'évolution politique et qui n'étaient pas concernées dans le partage du pouvoir prévu par les Accords d'Arusha.

Il est vrai qu'une liste de personnes pour l'essentiel membres de l'opposition avait été trouvée dans le véhicule du Chef d'Etat Major **Nsabimana** suite à un accident. J'ai pris connaissance de la liste qui était incomplète. Elle commençait par le numéro 160 ou 170 sans être précis. Il semblerait que mon nom figurait sur l'une des pages manquantes.

J'ai ordonné l'ouverture d'une enquête que j'ai confié à la Gendarmerie. Cela s'est passé en avril 1993.

En Juillet 1993 au moment où j'ai quitté le Gouvernement, l'enquête n'était pas encore terminée du fait d'obstacles liées à la poursuite parallèlement d'autres enquêtes urgentes ont empêché une poursuite normale des investigations.

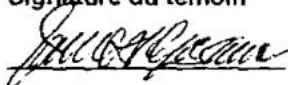
Le document sur l'ENI de 1991 qui a circulé est un papier tronqué. Même mal interprété et lu hors contexte il était extrait d'un Rapport d'une Commission composée d'Officiers dont le Rapporteur était les Majors **Ntabakuze** et **Cyiza** présentement Président de la Cour de Cassation du Rwanda. Ce dernier était connu pour son engagement dans la Défense des droits de l'Homme et son opposition à l'ethnisme.

L'erreur proviendrait de la signature par le Colonel **Nsabimana** par inadvertance d'un document dont l'annexe n'était pas joint. On aurait utilisé sa signature apposée sur ce document pour l'insérer dans le document sur l'ENI.

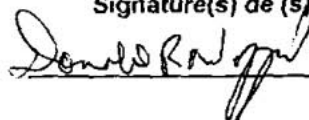
L'extrémisme dans les FAR et l'AMASASU

Hormis le Memorandum sur l'AMASASU de Janvier 1993 non signée et dont j'ignore les auteurs, l'extrémisme au sein des FAR n'a joué aucun rôle déterminant dans le processus des négociations d'Arusha et des réformes dans la gestion des FAR. Ce n'est pas pour dire qu'il n'y avait pas des intrigues au sein de l'armée ou des alliances qui avaient cours à mon insu.

Date: *30 mars 97*
Signature du témoin



Signature(s) de (s) intervieweur(s)




Page 6

K 47508

ATTESTATION DU TÉMOIN

J'ai lu entièrement la présente déclaration. Elle est juste et complète au meilleur de ma connaissance et de mon souvenir. Je l'ai faite volontairement sans promesse ni menace. Je sais que ma déclaration pourra être utilisée dans des procédures légales devant le Tribunal criminel international pour le Rwanda et que je peux être appelé à témoigner en public devant la Chambre de première instance du Tribunal ou devant sa Chambre d'appel.

Je comprend également que tout faux témoignage peut entraîner des poursuites légales contre moi devant ce même Tribunal.

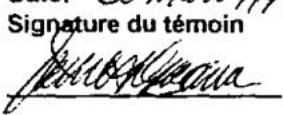
Signature: 

Date: 30 mars 1997

LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT 7 PAGES.

Date: 30 mars 1997

Page 17

Signature du témoin


Signature(s) de (s) interviewé(s)
